Mise en ligne le 10 février 2026

AR-Préfecture de Grenoble
038-213805179-20260210-6-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 10-02-2026
Publication le : 10-02-2026

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 5 février 2026

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 20

Date de convocation : 30 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, Alain FERNANDEZ, Jean-Charles BANCHERI, Sébastien MAGNIER, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Eric GLENAT, Stéphanie BESSET, Nicole CLUZEL, Clotilde BERTHIER, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Damien VINCIGUERRA, Madame Laëtitia SERPAGGI, Monsieur Franck PRESUMEY donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Monsieur Yann GUELY est désigné, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-5.5-013

Signature d'une convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en Unité d'Enseignement Elémentaire Autisme (UEEA) pour l'année scolaire 2024-2025

Madame l'Adjointe en charge de l'Education expose :

La Commune de Moirans a sollicité la Commune pour une participation aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en UEEA pour l'année scolaire 2024-2025. Un enfant tullinois est concerné.

Madame l'adjointe en charge de l'Education donne lecture de la convention reçue.

Le Conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles moirannaises accueillant des enfants non moirannais en UEEA,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 6 février 2026
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)